# Quête mensualisée et reçus fiscaux

**Note à l'attention des curés, économes et comptables paroissiaux**

---

Plusieurs paroisses ont interrogé le diocèse sur la possibilité de mettre en place une quête mensualisée ainsi que sur la délivrance de reçus fiscaux pour les dons associés.

Après examen, et consultation de l'évêque ainsi que du Conseil diocésain des affaires économiques (CDAE) lors de sa séance du 14 avril 2026, il a été décidé de ne pas donner suite à ces demandes. Cette position est conforme aux orientations de la Conférence des évêques de France (CEF) ainsi qu'aux repères publiés en la matière.

**1. Nature de la quête**

La quête réalisée au cours de l'eucharistie est un acte liturgique à part entière, indissociable de la célébration. La Présentation générale du Missel romain rappelle notamment qu'elle s'inscrit dans l'offrande des dons (pain, vin et offrandes des fidèles) et dans la participation au sacrifice eucharistique.

Elle ne peut donc être assimilée à une simple contribution financière. En conséquence, il est essentiel de préserver le « geste de l'offrande » au cours de la célébration, ce qui suppose de maintenir une participation effective pendant la messe.

**2. Modalités de collecte**

Si certains dispositifs de collecte mensualisée existent dans d'autres diocèses, il n'est pas souhaité de les développer dans notre diocèse, afin de préserver le lien direct entre la quête et la célébration eucharistique.

**3. Reçus fiscaux**

Par cohérence pastorale, il convient également d'éviter toute distinction entre les modalités de don (espèces ou numérique) qui pourrait introduire une inégalité de traitement entre les fidèles. Puisqu'il serait mal compris que les fidèles donnant à la quête par voie numérique reçoivent un reçu fiscal alors que ceux qui le font par la voie monétaire traditionnelle ne puissent en bénéficier.

En conséquence, cette décision repose sur :

- la nature liturgique et non contractuelle de la quête,
- la nécessité de préserver la cohérence pastorale des dispositifs de dons,
- et le souci d'éviter toute confusion avec d'autres formes de générosité, notamment le Denier de l'Église.

L'économat diocésain et le service ressources restent à la disposition des paroisses pour tout échange sur ces questions.

Jean-Mathieu REY,
*Économe diocésain*



*Note interne du 14 avril 2026*
*Service économat*